Informations de base	
2001/0083(CNS)	Procédure terminée
CNS - Procédure de consultation Règlement	
Conservation des ressources de pêche: stock de cabillaud en mer d'Irlande	
Modification Règlement (EC) No 2549/2000 2000/0071(CNS)	
Subject	
3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	
Zone géographique	
Irlande	

Acteurs principaux						
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(∍)	Date de nomination	
	PECH Pêche		NICHOLSON James (PPE-DE)		29/05/2001	
Conseil de l'Union	Formation du Conseil	Réunions		Date		
européenne	Affaires générales	2367 2001-07-16		2001-07-16		
	Pêche	2344		2001-04-25		
Commission européenne	DG de la Commission		Com	missaire		
	Affaires maritimes et pêche					

Evénements clés				
Date	Evénement	Référence	Résumé	
26/03/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0165	Résumé	
25/04/2001	Débat au Conseil			
02/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission			
18/06/2001	Vote en commission		Résumé	
18/06/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0213/2001		
05/07/2001	Décision du Parlement	T5-0410/2001	Résumé	

05/07/2001	Débat en plénière	$\mathbf{\Theta}$	
16/07/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
16/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
18/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/0083(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 2549/2000 2000/0071(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/5/14604

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0213/2001	18/06/2001	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0410/2001 JO C 065 14.03.2002, p. 0188- 0379 E	05/07/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2001)0165 JO C 180 26.06.2001, p. 0311 E	26/03/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0713/2001 JO C 221 07.08.2001, p. 0090	30/05/2001	

Information	ons co	mplém	entaires

Source	Document	Date	
--------	----------	------	--



Conservation des ressources de pêche: stock de cabillaud en mer d'Irlande

2001/0083(CNS) - 26/03/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier le règlement 2549/2000/CE afin de reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande. CONTENU: Les conditions définies dans le règlement 2549/2000/CE du Conseil du 17 novembre 2000 instituant des mesures techniques supplémentaires visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande (division CIEM VII a) sont destinées à garantir que la gamme des engins de pêche déployés en mer d'Irlande permette d'éviter autant que possible la capture de cabillauds juvéniles (voir CNS/2000/0071). Dans les conditions prévues par ce règlement, il est interdit d'utiliser tout filet démersal remorqué autre que des chaluts à perche, comprenant un cul de chalut et/ou une rallonge constitués pour tout ou partie de matériaux de filet à fil multiple. Il dispose en outre qu'il est interdit d'utiliser tout filet démersal remorqué autre que des chaluts à perche, comprenant un cul de chalut et/ou une rallonge dont l'épaisseur de fil excède 6 mm. Cependant, des avis scientifiques récents rejoignent le point de vue des pêcheurs selon lequel un cul de chalut et/ou une rallonge constitués de fil double d'une épaisseur n'excédant pas 4 mm sont techniquement équivalents à un cul de chalut et/ou une rallonge tels que définis actuellement. C'est pourquoi, la présente proposition vise à permettre aux pêcheurs de pouvoir déployer des culs de chalut à fil double. Le règlement 2549/2000/CE doit donc être modifié en conséquence.

Conservation des ressources de pêche: stock de cabillaud en mer d'Irlande

2001/0083(CNS) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le raport de M. James NICHOLSON (PPE-DE, UK) sur le stock de cabillaud en mer d'Irlande, le Parlement européen approuve telle quelle la proposition de la Commission.

Conservation des ressources de pêche: stock de cabillaud en mer d'Irlande

2001/0083(CNS) - 16/07/2001 - Acte final

OBJECTIF: modifier le règlement 2549/2000/CE instituant des mesures techniques supplémentaires visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande (division CIEM VII a). MESURE DE LA COMMUNAUT: Règlement 1456/2001/CE du Conseil. CONTENU: les modifications introduites par le Conseil visent à permettre à certains pêcheurs d'utiliser un cul de chalut et/ou une rallonge constitués de matériaux de filet à fil double dont l'épaisseur de chaque fil individuel n'est pas supérieure à 4 mm. ENTRÉE EN VIGUEUR: 19/07/2001.